

**Institut canadien des actuaires
Assemblée annuelle des membres
Séance des affaires générales – Version provisoire du procès-verbal
Le 21 juin 2018
Toronto (Ontario)
8 h à 9 h 15**

Présidente : Sharon Giffen, présidente

Présentateurs : John Dark, président désigné 2017-2018
Minaz Lalani, secrétaire-trésorier
Rob Stapleford, président, Commission des élections
Alison Rose, présidente, Commission organisatrice de l'Assemblée annuelle

Personnel : Lynn Blackburn, Les Dandridge, Linda Fleurant-Beaulieu, Kelly Fry, Shlomit Jacobson, Eric Mastropietro, Alicia Rollo, Carmelina Santamaria, Michel Simard et Roxanne Vézina

Mot de bienvenue et remerciements

Sharon souhaite la bienvenue aux participants et remercie les commanditaires de niveau mécène (Elliott Bauer, Partner Re et SCOR), les commanditaires de niveau bienfaiteur (Moody's Analytics, Oliver Wyman, RGA et la Society of Actuaries) et les commanditaires de niveau collaborateur (Hannover Re et Munich Re).

Madame Giffen souhaite la bienvenue aux 10 anciens présidents de l'ICA qui assistent à la réunion : Robert L. Brown, Jim Christie, Simon Curtis, Dave Dickson, Micheline Dionne, Normand Gendron, Neville Henderson, Mike Lombardi, A. David Pelletier et Rob Stapleford.

Elle souhaite également la bienvenue aux six dirigeants suivants et qui proviennent d'autres organisations actuarielles, et elle les remercie de leur participation :

- ▶ Steve Alpert, American Academy of Actuaries;
- ▶ Jim Christie, Casualty Actuarial Society;
- ▶ Mathieu Langelier, Association actuarielle internationale;
- ▶ Mike Lombardi, Society of Actuaries;
- ▶ Janet Sharp, Caribbean Actuarial Association;
- ▶ Cynthia Ziegler, Casualty Actuarial Society.

Les membres sont invités à se lever pour une minute de silence à la mémoire des six membres de l'ICA qui sont décédés depuis la dernière réunion :

- ▶ Robert Dowsett (ancien président);
- ▶ John English;
- ▶ Ian Ingham;
- ▶ Harold Noyd;

- ▶ Pierre Renaud;
- ▶ Michael Rosenfelder (ancien président).

Sharon annonce les récipiendaires des bourses d'études supérieures de l'ICA d'une valeur de 10 000 \$ chacune. Les récipiendaires de 2017 sont :

- ▶ Renae Campbell, Université de Waterloo;
- ▶ Nicolas Vellone-Scott, Université du Québec à Montréal;
- ▶ Sihan Cheng, Université Simon Fraser.

Elle prend également un moment pour saluer les associés qui se sont joints à l'ICA au cours de la dernière année et qui détiennent maintenant le titre d'AICA.

Nomination du secrétaire et des scrutateurs

Minaz Lalani est nommé secrétaire; Lynn Blackburn, Les Dandridge, Linda Fleurant-Beaulieu, Shlomit Jacobson, Leslie Lenton, Eric Mastropietro, Alicia Rollo, Carmelina Santamaria, Michel Simard, ainsi que Kevie Carr et Melissa McQuillan de l'Association des professionnels en ressources humaines sont nommés scrutateurs.

Avis de convocation

La présidente confirme qu'un avis de la présente Séance des affaires générales a été envoyé aux membres le 17 mai 2018 et elle demande que cette preuve d'avis soit jointe au procès-verbal de la réunion (annexe A).

Procédure de vote

Mme Giffen décrit la procédure de vote : seuls les Fellows et associés (cinq ans et plus) présents à l'assemblée ont droit à un vote ou peuvent proposer ou appuyer une motion. Seuls les membres ayant un carton de vote vert ont droit de vote. Ces cartons sont distribués avec les porte-noms aux membres qui n'ont pas voté d'avance par procuration.

Quorum et rapport des scrutateurs

Mme Giffen demande à tous les Fellows et associés (cinq ans et plus) de se lever pour fixer le quorum. Elle demande ensuite si un membre exige un comptage. Aucune demande de comptage n'est formulée. Un quorum de plus de 100 membres votants est déclaré atteint.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la réunion est présenté (annexe B), suivi de la motion que voici :

Motion : **Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.**

Proposée par : Minaz Lalani

Appuyée par : Jason Vary

Adoptée

Adoption du procès-verbal de la Séance des affaires générales de 2017

Suit la motion que voici :

Motion : **Que le procès-verbal de la Séance des affaires générales de l'Assemblée annuelle de juin 2017 soit approuvé tel que présenté.**

Proposée par : Minaz Lalani

Appuyée par : Angelita Graham

Adoptée

Présentation du nouveau président, John Dark

Mme Giffen présente John Dark, le nouveau président pour 2018-2019. Elle mentionne aux membres qu'ils entendront M. Dark au dîner du lendemain.

Rapport du secrétaire-trésorier et nomination de l'auditeur de l'ICA

Monsieur Lalani présente le rapport du secrétaire-trésorier 2018 et il propose la nomination de l'auditeur de l'année à venir. Il traite du portefeuille de placements de l'ICA, et il fournit des détails sur l'avoir des membres et le budget de 2018-2019. Il explique comment sont planifiées les dépenses budgétées par secteur fonctionnel. Il conclut en informant les membres des tâches qui ont été accomplies par la Commission sur les ressources humaines, la finance et la vérification au cours de l'exercice.

Motion : **Que les membres votants confirment la décision prise par le Conseil d'administration de recommander la nomination du cabinet BDO Canada LLP à titre d'auditeur de l'ICA pour l'exercice 2018-2019.**

Proposée par : Minaz Lalani

Appuyée par : Benoit Miclette

Adoptée

Rapport sur les résultats des élections

M. Stapleford remercie les membres de la Commission des élections et les membres du personnel de l'ICA qui ont appuyé la Commission, et tout particulièrement Simon Curtis, le président de l'an dernier, de son aide dans le cadre de son mandat cette année. Des remerciements sincères sont adressés aux membres de la Commission pour leur travail acharné avant leur départ.

Rob Stapleford annonce les résultats de l'élection de cette année en félicitant les candidats élus. Il encourage les membres qui n'ont pas été élus à envisager de poser à nouveau leur candidature et il les remercie d'avoir participé au processus démocratique et de gouvernance.

M. Stapleford souligne que la participation des membres ayant droit de vote a été plus élevée cette année (32,7 %), après l'appel d'encouragement lancé par la présidente. Il fait part du besoin continu d'un plus grand nombre de membres votants qui posent leur candidature aux élections. Il mentionne qu'il s'agit de la quatrième fois en cinq ans que nous avons un président élu par acclamation. L'ICA a la chance de compter sur des candidats de qualité qui posent leur candidature. Un manuel du président qui décrit les responsabilités du titulaire a été préparé cette année pour aider d'éventuels candidats à prendre une décision. Il mentionne que davantage de membres ont examiné les renseignements destinés aux candidats et ont posé des questions au cours de la période de vote. Il indique que les problèmes administratifs survenus pendant le vote ont fait l'objet d'un examen.

Dans son rapport, la Commission des élections recommande la tenue d'une discussion au sein du Conseil d'administration au sujet du manque de candidats à la présidence. On pourrait y aborder la possibilité de rendre le rôle plus facile à gérer; à rechercher de meilleurs outils d'engagement que la liste générale; accorder moins d'attention aux mesures traditionnelles d'intervention auprès des membres, par exemple dans les régions ou dans un domaine de pratique; et examiner le recours aux médias sociaux comme outil de communications avec les membres. Il termine en rassurant les membres que la direction en place est très engagée à l'égard de ces améliorations.

Discours du nouveau président désigné, Marc Tardif

Marc Tardif, le nouveau président désigné, remercie les membres d'être venus à Toronto et les membres de Toronto d'avoir organisé l'Assemblée annuelle. Il remercie également la Commission des élections d'avoir présenté un excellent groupe de candidats pour les élections de cette année. Il souligne qu'encore cette année, la Commission n'a pas été en mesure de trouver plus d'un candidat pour le poste de président désigné. Il exprime sa gratitude d'avoir été élu par acclamation à ce poste. Après avoir été un bénévole actif pendant la plus grande partie de sa carrière et avoir participé aux réunions du Conseil d'administration pendant près de cinq ans (deux à titre de président de la Direction des services aux membres et trois comme administrateur), il souligne à quel point le bénévolat peut être stimulant au sein des divers groupes de travail, commissions, directions et, enfin, du Conseil d'administration. Il encourage tous les jeunes membres qui ne sont pas bénévoles à y réfléchir.

M. Tardif conclut en disant qu'au cours de son mandat, il participera activement à la direction de l'Institut et il souhaite maintenir une approche qui fera en sorte que la profession actuarielle se fera entendre par un public plus vaste à l'échelle internationale pour exercer une plus grande influence et offrir aux membres actuels et futurs des possibilités différentes et intéressantes. Il ajoute que l'ICA cherche toujours à accroître la participation au bénévolat. Le soutien que les membres, en tant que bénévoles, reçoivent du siège social est formidable. Il remercie les bénévoles actuels et leur demande de demeurer actifs. Il invite encore une fois les participants qui ne sont pas des bénévoles à songer à se joindre à cette grande profession à l'appuyer.

Discussion et vote sur la modification aux Statuts administratifs concernant la conformité au PPC et la gouvernance

Mme Giffen discute de la confirmation par les membres des propositions de modifications aux Statuts administratifs. Quelques commentaires sont formulés, notamment :

- Les membres sont invités à voter séparément sur sept ensembles de modifications apportées aux Statuts administratifs (un sur le PPC et les six autres sur la gouvernance).
- Les documents connexes sur les modifications apportées aux Statuts administratifs ont été distribués aux membres le 3 mai 2018.
- Une webémission a eu lieu les 14 et 23 mai 2018 afin de fournir aux membres des renseignements sur la façon dont le Conseil d'administration a adopté les modifications proposées et les raisons pour lesquelles il les a adoptées.
- Chaque motion est présentée avec un bref aperçu du contexte et la justification de la décision du Conseil d'administration.
- Les membres présents peuvent participer à une brève discussion avant chaque vote.
- Des périodes de consultation prolongées ont eu lieu sur le PPC et sur la gouvernance afin de donner l'occasion aux membres de poser des questions pour leur permettre de prendre une décision éclairée.
- Les membres sont limités à une question par motion, avec une période de discussion limitée, en alternance entre les questions des membres dans la salle et les participants via la webémission.
- Le secrétaire-trésorier reçoit les résultats des votes par procuration.

Mme Giffen indique que le premier appel était pour les opposants à la motion d'afficher leurs cartes de vote vertes, suivis des personnes en faveur de la motion. Tous les votes dans la salle seront ajoutés à ceux par procuration et si le dépouillement final est clairement en faveur, la motion sera adoptée. Si le total des votes n'est pas clairement en faveur, les scrutateurs seront invités à compter officiellement les votes en faveur, puis les abstentions, afin de confirmer un comptage précis des votes avant de déclarer la motion adoptée ou

rejetée. Puisqu'il n'y a pas de question, Mme Giffen amorce la procédure des modifications apportées aux Statuts administratifs.

Statut d'amendement 2018-1

(Modifications apportées aux exigences de perfectionnement professionnel continu (PPC))

Mme Giffen mentionne que les changements proposés visent à permettre un élargissement des domaines de pratique, à éliminer toute confusion au sujet de l'expression « exercer la profession d'actuaire » et à reconnaître les attentes modernes des professionnels, qui devraient inclure une certaine assurance qu'un professionnel est qualifié pour exécuter le travail. Elle détermine ensuite le changement le plus fondamental apporté au système, c'est-à-dire se conformer au PPC à moins d'en être exempté. De plus, les deux principaux changements apportés pour appliquer cette approche au PPC sont l'officialisation du processus d'instauration ou de révision d'une norme de qualification et la suspension de l'adhésion pour non-conformité à la norme de qualification. À partir de ces modifications apportées aux Statuts administratifs, deux changements stratégiques clés ont été effectués. Ils entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et ils s'appliqueront à la période de dépôt 2018-2019. Mme Giffen indique que la confirmation des membres n'est pas obligatoire pour la nouvelle politique, mais qu'elle constitue un élément fondamental de la proposition globale de modification du régime de PPC de l'ICA.

Mme Giffen conclut en expliquant pourquoi les membres doivent appuyer ces changements et elle demande ensuite aux membres s'ils ont des questions.

Question n° 1 : Dans quelle mesure cette motion influe-t-elle sur les actuaires qui travaillent à l'extérieur du domaine immédiat des assurances? Les actuaires qui font leur entrée dans le monde bancaire ou dans d'autres domaines non traditionnels seraient-ils désavantagés?

Réponse : M. Stapleford répond qu'on s'attend toujours à ce qu'une personne qui détient la désignation FICA ou AICA et qui travaille dans un domaine non traditionnel satisfasse aux exigences de PPC. Un élément n'a pas changé : les membres décident de ce qu'est le PPC pertinent selon leurs besoins. Les membres qui exercent dans un domaine non traditionnel ou dans un nouveau domaine choisissent ce qui est pertinent pour eux. Ce n'est pas la Commission sur le professionnalisme qui dira que les participants doivent offrir des rentes ou de l'assurance-vie s'ils travaillent dans une banque. Les normes s'appliquent aux membres et ceux-ci ont toute la latitude nécessaire pour choisir les éléments propres à leur perfectionnement professionnel continu.

Question n° 2 : Qu'est-ce qui a mené à ces changements? Je sais qu'il y a une réduction des heures, par exemple, de 100 à 80 heures sur deux ans, mais quels sont les éléments qui ont suscité un contrôle accru sur le PPC?

Réponse : M. Stapleford répond qu'il y a deux ou trois points à prendre en compte. Environ 500 personnes ont demandé une exemption du PPC parce qu'elles n'exerçaient pas leur profession d'actuaire. Il devenait de plus en plus difficile de définir ce que signifiait « exercer la profession d'actuaire ». Par conséquent, les nouvelles exigences en matière de PPC s'appliquent à tous, mais, encore une fois, chacun peut décider ce qui est pertinent pour lui. Par ailleurs, un système dans lequel les gens décident s'ils sont admis ou non ne respecte pas vraiment notre responsabilité envers le public. Les désignations FICA et AICA signifient quelque chose, c'est-à-dire que les spécialistes sont à jour dans les domaines d'activité qu'ils ont choisis. C'est un problème pour ceux qui s'exemptent eux-mêmes et pour notre responsabilité en tant que profession envers notre public.

Commentaire d'un participant sur le Web : Nous avons déjà des Règles de déontologie qui interdisent [aux spécialistes] de travailler sans s'être conformés aux exigences en matière de PPC. Cela devrait suffire. Il n'est pas nécessaire de suspendre ces membres.

Réponse : M. Stapleford mentionne que la Commission a beaucoup discuté de la suspension des membres. Ce n'est pas quelque chose que nous souhaitons. Il existe un processus complet de rappels, de plans de redressement et de discussions sur la meilleure façon d'atteindre cet objectif [à savoir que tous se conforment aux exigences de PPC]. La suspension n'est donc pas une solution que nous souhaitons appliquer, mais en ce qui concerne notre responsabilité envers notre public, qui compte sur nous en tant que professionnels, le PPC doit faire l'objet de mesures d'application continues pour s'assurer de son respect. Cependant, une suspension serait appliquée sur une base très délicate et réfléchie.

Puisqu'il n'y a pas d'autres questions, Mme Giffen amorce la procédure de motion et de vote. Sur la foi des 461 voix en faveur exprimées par procuration et des 325 voix contre, auxquelles s'ajoutent les voix exprimées à main levée dans la salle, la motion est déclarée adoptée.

Motion :

Que la décision du Conseil d'administration du 17 janvier 2018 d'adopter le Statut d'amendement n° 2018-1 (Modification des exigences de perfectionnement professionnel continu – PPC) soit confirmée.

Proposée par : Fei Xie

Appuyée par : Renée Couture

Adoptée

**Statuts d'amendement n°s 2018-2 à 2018-7
(Exigence de gouvernance, phase 1)**

Mme Giffen poursuit en indiquant que les six modifications suivantes apportées aux Statuts administratifs sont liées au projet d'examen de la gouvernance. Elle explique l'origine de ces changements et elle précise qu'ils portent notamment sur la composition du Conseil d'administration, la conduite des affaires de l'ICA et la structure des directions. Elle ajoute que les changements relatifs aux fonctions d'autoréglementation de l'ICA ont été reportés à la phase 2. Elle mentionne que ces changements visent avant tout à actualiser certaines pratiques de gouvernance et à les rapprocher des pratiques exemplaires d'une entreprise, tout en reconnaissant que l'ICA n'est pas une société ouverte et que ces pratiques ne sont pas toutes pertinentes.

Statut d'amendement n° 2018-6

(Examen de la gouvernance, phase 1 – Conduite des affaires de l'Institut par des moyens électroniques)

Mme Giffen mentionne que la première modification a trait à la conduite des affaires de l'Institut par des moyens électroniques, ce qui constitue une façon plus moderne de faire des affaires. Tout se ferait de façon semblable à l'actuel système de vote par procuration, à moins que nous choissions d'organiser une réunion en personne. De plus, la définition d'« année-conseil » prévoit que cette période s'étende du 1^{er} juillet au 30 juin. La définition précédente établissait un lien entre l'année du Conseil d'administration et la fin de l'Assemblée générale annuelle. Cette transition symbolique du pouvoir lors du Congrès annuel de l'ICA, habituellement tenu à la seconde moitié de juin de chaque année, se poursuivrait, mais la passation officielle des pouvoirs se ferait le 1^{er} juillet. Le pouvoir de déterminer la date, l'heure et le lieu de toutes les réunions générales, ou les moyens de les tenir, incomberait maintenant au Conseil d'administration.

Puisqu'il n'y a pas de question, Mme Giffen amorce la procédure de motion et de vote. Sur la foi des 691 voix en faveur exprimées par procuration et des 69 voix contre, auxquelles s'ajoutent les voix exprimées à main levée dans la salle, la motion est déclarée adoptée.

Motion :

Que la décision du Conseil d'administration du 21 mai 2018 d'adopter le Statut d'amendement n° 2018-6 (phase 1 de l'examen de la gouvernance – Conduite des affaires de l'Institut par des moyens électroniques) soit confirmée.

Proposée par : Rémi Villeneuve

Appuyée par : Benoit Miclette

Adoptée

Statut d'amendement n° 2018-5

(Examen de la gouvernance, phase 1 – Rôle de membre d'office et questions administratives)

Mme Giffen explique que la prochaine modification porte sur la définition du rôle de membre d'office, car l'expression n'est pas uniforme. Les modifications définissent le membre d'office comme un membre invité, mais non officiel, du Conseil d'administration ou d'une direction. Par conséquent, ces membres n'ont pas droit de vote.

Puisqu'il n'y a pas de question, Mme Giffen amorce la procédure de motion et de vote. Sur la foi des 570 voix en faveur exprimées par procuration et des 118 voix contre, auxquelles s'ajoutent les voix exprimées à main levée dans la salle, la motion est déclarée adoptée.

Motion :

Que la décision du Conseil d'administration du 26 mars 2018 d'adopter le Statut d'amendement n° 2018-5 (phase 1 de l'examen de la gouvernance – Rôle de membre d'office et questions administratives) soit confirmée.

Proposée par : Will Ferguson

Appuyée par : Jason Vary

Adoptée

Statut d'amendement n° 2018-7

(Examen de la gouvernance, phase 1 – Surveillance de la Commission des élections)

Mme Giffen indique que la prochaine série de modifications a permis à la nouvelle Commission de la gouvernance et des mises en candidature, une commission du Conseil d'administration, de constituer la Commission des élections. Cette commission continuerait d'être composée exclusivement de personnes non membres du Conseil d'administration et d'établir ses propres règles de procédure en matière d'élections. Cette modification a pour but de retirer une tâche purement administrative du programme du Conseil d'administration.

Puisqu'il n'y a pas de question, Mme Giffen amorce la procédure de motion et de vote. Sur la foi des 579 voix en faveur exprimées par procuration et des 116 voix contre, auxquelles s'ajoutent les voix exprimées à main levée dans la salle, la motion est déclarée adoptée.

Motion :

Que la décision du Conseil d'administration du 26 mars 2018 d'adopter le Statut d'amendement n° 2018-7 (phase 1 de l'examen de la gouvernance – Surveillance de la Commission des élections) soit confirmée.

Proposée par : Renée Couture

Appuyée par : Angelita Graham

Adoptée

Statut d'amendement n° 2018-2

(Examen de la gouvernance, phase 1 – Élimination de l'élection du secrétaire-trésorier)

Mme Giffen mentionne que les prochaines modifications portent sur l'élimination du poste de secrétaire-trésorier élu séparément au sein du Conseil d'administration. À l'avenir, le président de la commission du Conseil d'administration chargée de la surveillance des questions de finance et d'audit exécutera les tâches du secrétaire-trésorier. Ce changement réduit également d'un membre la taille globale du Conseil d'administration.

Puisqu'il n'y a pas de question, Mme Giffen amorce la procédure de motion et de vote. Sur la foi des 587 voix en faveur exprimées par procuration et de 136 voix contre, auxquelles s'ajoutent les voix exprimées à main levée dans la salle, la motion est déclarée adoptée.

Motion :

Que la décision du Conseil d'administration du 21 mai 2018 d'adopter le Statut d'amendement n° 2018-2 (phase 1 de l'examen de la gouvernance – Élimination de l'élection du secrétaire-trésorier) soit confirmée.

Proposée par : Fei Xie

Appuyée par : Ron Ferguson

Adoptée

Statut d'amendement n° 2018-3

(Examen de la gouvernance, phase 1 – Place réservée au Conseil d'administration pour un FICA récemment agréé)

Mme Giffen déclare que les modifications qui suivent prévoient un poste d'administrateur réservé au Conseil d'administration pour un FICA récemment agréé qui se trouve dans la période de sept ans d'obtention du titre Fellow. Il est important d'établir des liens significatifs avec la prochaine génération de dirigeants de la profession. Cette modification nous permettra d'offrir à ces candidats une excellente occasion de siéger au Conseil d'administration.

Puisqu'il n'y a pas de question, Mme Giffen amorce la procédure de motion et de vote. Sur la foi des 503 voix en faveur exprimées par procuration et de 246 voix contre, auxquelles s'ajoutent les voix exprimées à main levée dans la salle, la motion est déclarée adoptée.

Motion :

Que la décision du Conseil d'administration du 26 mars 2018 d'adopter le Statut d'amendement n° 2018-3 (phase 1 de l'examen de la gouvernance – Place réservée au Conseil d'administration pour un FICA récemment agréé) soit confirmée.

Proposée par : Rémi Villeneuve

Appuyée par : Membre votant inconnu

Adoptée

Statut d'amendement n° 2018-3

(Examen de la gouvernance, phase 1 – Admissibilité des AICA à l'élection au Conseil d'administration)

Mme Giffen déclare que la dernière série de modifications vise à permettre aux AICA qui sont membres votants de se présenter aux élections à titre d'administrateurs au Conseil d'administration. Elle ajoute que, pour répondre à la préoccupation, aussi lointaine soit-elle, selon laquelle la profession pourrait perdre de la crédibilité auprès de certains intervenants si aucun membre du Conseil d'administration ou trop peu de membres du Conseil d'administration sont des FICA, le nombre d'AICA pouvant siéger à un moment donné est limité à cinq. Au maximum, les AICA constitueraient une minorité d'administrateurs. De plus, elle indique qu'aucun changement n'a été apporté aux postes de dirigeant. Seul un Fellow peut se porter candidat au poste de président désigné. À l'heure actuelle, il n'est pas proposé qu'une position soit réservée pour un AICA au sein du Conseil d'administration, mais simplement que les AICA puissent présenter leur candidature aux élections.

Question n° 1 : Je me demande si ce serait une bonne chose d'ajouter une mention concernant un nombre minimum d'années après l'obtention du titre AICA?

Réponse : Mme Giffen répond que cette modification vise à faire en sorte que le candidat soit un AICA votant, c'est-à-dire cinq ans après l'obtention de la désignation d'associé, de manière qu'il y ait une période minimale.

Puisqu'il n'y a pas d'autres questions, Mme Giffen amorce la procédure de motion et de vote. Sur la foi des 399 voix en faveur exprimées par procuration et des 53 voix contre, auxquelles s'ajoutent les voix exprimées à main levée dans la salle, la motion est déclarée adoptée.

Motion :

Que la décision du Conseil d'administration du 26 mars 2018 d'adopter le Statut d'amendement n° 2018-4 (phase 1 de l'examen de la gouvernance – Admissibilité des AICA à l'élection au Conseil d'administration) soit confirmée.

Proposée par : Angelita Graham

Appuyée par : Renée Couture

Adoptée

Restructuration des directions

Enfin, Mme Giffen mentionne qu'en vertu de la phase 1 du projet d'examen de la gouvernance, le Conseil d'administration procède également à la restructuration des directions existantes. Ces changements n'exigent pas la confirmation des membres; ils ont toutefois été présentés aux membres à titre informatif dans le cadre des changements structurels globaux proposés.

Le 1^{er} septembre, l'ICA passera de quatre à six directions. La composition des nouvelles directions a été approuvée par le Conseil d'administration à sa réunion du 20 juin 2018.

La **Direction de l'admissibilité et de la formation (DAF)** et la **Direction des relations internationales (DRI)** demeureront essentiellement intactes. Toutefois, le nom de la DRI passera à Direction des affaires internationales (DAI).

La **Commission exécutive de recherche (CER)** et la **Commission sur les énoncés publics (CEP)**, qui relèvent actuellement de la Direction des services aux membres, deviendront des directions afin de leur donner davantage de visibilité au Conseil d'administration. La recherche représente une partie importante du budget; le Conseil d'administration aura dorénavant une meilleure idée des dépenses qui s'y rattachent. La Direction

des affaires publiques exécute une activité stratégique et, encore une fois, elle justifie un resserrement des liens avec le Conseil d'administration.

La Direction de la pratique actuarielle sera scindée en deux :

Premièrement, la **Direction des normes et matériel d'orientation (DNM)** conservera le mandat actuel de la Direction de la pratique actuarielle en ce qui concerne la participation à l'élaboration des normes et elle maintiendra cette relation avec le Conseil des normes actuarielles jusqu'à la phase 2 du projet d'examen de la gouvernance, qui sera scruté plus en détail et, espérons-nous, mis en œuvre d'ici la fin de l'année ou en 2019.

Deuxièmement, la **Direction du développement de la pratique** sera une nouvelle direction qui insistera sur le développement prospectif des pratiques à l'écart des normes. Elle mettra l'accent sur des questions stratégiques et elle englobera des domaines nouveaux, comme les changements climatiques et la modélisation prédictive.

La Direction des services aux membres (DSM) sera dissoute. Ses commissions, à l'exception de celles déjà mentionnées, seront relogées à la Direction du développement de la pratique ou dans un groupe consultatif relevant des fonctions du siège social.

La nouvelle structure organisationnelle de l'ICA est affichée à l'écran à l'intention de tous les membres.

Observations au sujet des questions administratives

Mme Giffen souhaite la bienvenue à Alison Rose, présidente de la Commission sur l'éducation permanente, qui vous présentera des observations de nature administrative.

Mme Rose souhaite la bienvenue aux participants de Toronto et elle les renseigne sur l'accès au réseau Wi-Fi et les mots de passe.

Période de questions

Du temps est accordé aux membres pour formuler des commentaires ou poser des questions. Aucun commentaire ni question ne sont formulés.

Autres points et levée de la séance

Mme Giffen conclut en déclarant que l'ordre du jour de la rencontre est épuisé et elle remercie les membres d'avoir consacré du temps à leur participation à la séance. Le secrétaire-trésorier présente ensuite la motion finale.

Motion :

Je propose la levée de la Séance des affaires générales de l'Institut canadien des actuaires.

Proposée par : Membre votant inconnu

Appuyée par : Membre votant inconnu

Adoptée

La Séance des affaires générales est levée à 9 h 15.

Annexe A

For members	
Notice of 2018 General Business Session (GBS) and Minutes of the 2017 GBS	
<p>The 2018 General Business Session (GBS) will take place at the Annual Meeting, from 8:00–9:15 a.m. EDT on Thursday, June 21, 2018. The agenda is available on the website.</p> <p>Voting members of the Institute are due to approve the draft minutes of the 2017 GBS at the 2018 Annual Meeting. (You must be logged in to review the agenda and minutes.)</p> <p>Unable to attend Annual Meeting 2018? Sign up for the complimentary live webcast of the GBS. This is an excellent opportunity for members to take part in Institute business. (Note that webcast participants may ask questions or provide comments in writing; however, they cannot vote on the motions presented. Members who are eligible to, and who are interested in voting on the Bylaw changes (log in required) related to governance and continuing professional development (CPD), should do so via proxy, by June 19, in accordance with these instructions.)</p>	
Link(s)	See above
Council/Committee	Board
Contact with Questions	Linda Fleurant-Beaulieu, executive assistant, at 613-236-8196 ext. 113 or linda.fbeaulieu@cia-ica.ca
Announcement Number 2018-05(04138)	May 17, 2018

Pour les membres	
Avis de la Séance des affaires générales 2018 et du procès-verbal de la séance 2017	
<p>La Séance des affaires générales 2018 aura lieu durant l'Assemblée annuelle, le jeudi 21 juin 2018 de 8 h à 9 h 15 (HAE). L'ordre du jour est accessible sur le site Web.</p> <p>Les membres ayant droit de vote doivent approuver la version provisoire du procès-verbal de la Séance des affaires générales 2017 durant l'assemblée de 2018. (Vous devez ouvrir une session pour consulter l'ordre du jour et le procès-verbal.)</p> <p>Vous ne pouvez être sur place pour l'Assemblée annuelle 2018? Inscrivez-vous gratuitement à la webémission en direct de cette séance. Il s'agit d'une excellente occasion pour les membres de participer aux affaires de l'Institut. (Veuillez noter : il sera possible pour ceux qui participent à la webémission de formuler des questions ou des commentaires par écrit. Toutefois, il n'y aura aucun moyen de voter sur les motions présentées. Les membres éligibles au vote qui souhaitent se prononcer sur les modifications proposées aux Statuts administratifs (ouvrez une session) relatifs à la gouvernance et au perfectionnement professionnel continu (PPC) doivent voter par procuration d'ici le 19 juin, selon ces directives.)</p>	
Lien(s)	Voir ci-dessus
Direction/Commission	Conseil d'administration
Contact pour questions supplémentaires	Linda Fleurant-Beaulieu, adjointe de direction, au 613-236-8196, poste 113, ou à linda.fbeaulieu@cia-ica.ca
Annonce no. 2018-05(04138)	17 mai 2018

Annexe B



**SÉANCE DES AFFAIRES GÉNÉRALES
ASSEMBLÉE ANNUELLE DE L'ICA 2018**

**Sheraton Centre Toronto Hotel
123, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario)**

**Le jeudi 21 juin 2018
8 h à 9 h 15**

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de 2017 et procédures de l'assemblée
3. Rapport du secrétaire-trésorier et nomination du vérificateur de l'ICA
4. Rapport sur les résultats des élections
5. Discussion et vote concernant les [modifications aux Statuts administratifs](#) concernant à la fois la conformité au PPC et la gouvernance (sept votes)
6. Points de régie interne
7. Sujets divers et période de questions
8. Conclusion